ᑲᑎᒪᔨᑦ ᓄᓇᕗᑦ ᐱᖃᓐᓇᕐᓂᖅᓴᓂᖅ
Building Nunavut Together
Nunavuliuqatigiingniq
Bâtir le Nunavut ensemble

POSSIBILITÉ D'EMPLOI AU GOUVERNEMENT DU NUNAVUT

Titre : Infirmière clinicienne enseignante ou infirmier clinicien enseignant
Ministère : Santé

Localité : Rankin Inlet

Référence : 10-03-320-012 LA

Type d'emploi : Poste permanent

Salaire : À partir de 99 743 $ - 113 159 $ par année (37,5 heures/semaine)

Indemnité de vie dans le Nord : 18 517 $ par année
Syndicat : Syndicat des employés du Nunavut (SEN)
Logement : Un logement subventionné est offert pour ce poste.
Date de clôture : Jusqu'à ce que le poste soit pourvu

Il s'agit d'un poste de nature très délicate et une vérification du casier judiciaire jugée acceptable ainsi qu'une attestation de la capacité à travailler auprès d'une clientèle vulnérable sont requises.

Cette possibilité d'emploi est ouverte à toutes et à tous.

L'infirmière clinicienne enseignante ou infirmier clinicien enseignant assure un leadeurship en matière de soins infirmiers, met à profit son expertise clinique, fait la promotion de la prestation de soins infirmiers de qualité, surs et culturellement adaptés ainsi que d'initiatives d'amélioration continue de la qualité, et œuvre en vue d'obtenir des résultats optimaux en santé et d'offrir une expérience positive à la patientèle. La ou le titulaire du poste aide des infirmières et infirmiers occupant différents postes à acquérir les compétences professionnelles dont ils ont besoin pour s'acquitter de leurs fonctions. À cette fin, elle ou il assure l'élaboration, la coordination et la prestation du programme d'accueil et de séances de formation. Elle ou il réalise continuellement des évaluations des compétences et prépare des plans d'apprentissage à la lumière des résultats. Enfin, elle ou il encadre, dans une optique de perfectionnement et de maintien de l'effectif, le personnel infirmier du gouvernement du Nunavut, qu'il s'agisse des nouvelles infirmières et nouveaux infirmiers ou de ceux d'expérience, travaillant des localités rurales nordiques.

Sous l'autorité de l'infirmière ou infirmier en chef, la ou le titulaire assume également les fonctions d'infirmière ou infirmier en santé communautaire lorsqu'elle ou il travaille au centre de santé, ce qui suppose notamment de travailler après les heures normales et d'être de garde pour encadrer et former les nouveaux membres du personnel infirmier.

Les exigences du poste sont les suivantes : admissibilité à l'agrément de l'Association des infirmières et infirmiers autorisés des Territoires du Nord-Ouest et du Nunavut à titre d'infirmière ou infirmier autorisé ou d'infirmière ou infirmier praticien; minimum de trois années d'expérience de travail à titre d'infirmière ou infirmier praticien, d'infirmière ou infirmier autorisé en santé communautaire, d'infirmière ou infirmier responsable ou en soins d'urgence ou intensifs; minimum d'une année d'expérience et formation informelle en éducation des adultes ou en enseignement des soins infirmiers. La candidate ou le candidat idéal possède une maitrise en soins infirmiers; les candidatures affichant un baccalauréat en soins infirmiers qui s'accompagne d'une attestation spécialisée, ou un baccalauréat en soins infirmiers ainsi que cinq années d'expérience clinique récente en pratique avancée, seront toutefois prises en considération.

Constitue un atout le fait d'avoir suivi une formation informelle en éducation des adultes et d'avoir de l'expérience en encadrement de personnel, en planification de programmes ou en enseignement clinique.

La connaissance de la langue, des communautés, de la culture et du territoire inuits ainsi que de l'Inuit qaujimajatuqangit est aussi un atout.

Les infirmières et infirmiers permanents à temps plein ont droit à des primes au recrutement, soit 5 000 $ à l'embauche, 5 000 $ après 18 mois de service et 10 000 $ après 30 mois de service. Ils ont

Si vous souhaitez postuler, envoyez votre CV et une lettre d'accompagnement à l'adresse nunavutnurses@gov.nu.ca. Veuillez indiquer le NUMÉRO DE RÉFÉRENCE du poste en objet.

- Le gouvernement du Nunavut souscrit au principe de la représentativité de l'effectif, afin de mieux comprendre et satisfaire les besoins des Nunavummiutes et Nunavummiuts. La priorité est accordée aux bénéficiaires de l'Accord sur les revendications territoriales du Nunavut.
- Les candidates et candidats qui désirent profiter de la Politique de priorité d'embauchage doivent clairement indiquer qu'ils y sont admissibles.
- Pour certains postes, l'embauche est permise sous réserve qu'en l'existence d'un casier judiciaire, celui-ci soit jugé acceptable. Le fait de posséder un casier judiciaire n'élimine pas d'emblée l'étude de la candidature.
- Il est possible d'obtenir les descriptions de poste par télécopieur, par courriel ou sur le site web.
- Nous communiquerons uniquement avec les candidates et candidats retenus pour une entrevue.

COORDONNÉES : Ministère de la Santé
Gouvernement du Nunavut
C. P. 1000, succ. 1000, Iqaluit (Nunavut) X0A 0H0

Téléphone : 867 975-8600, poste 5012
Sans frais : 1 800 663-5738
Courriel : nunavutnurses@gov.nu.ca

aussi droit à une indemnité pour services de première ligne de 9 000 $ par an et à une prime mensuelle de maintien en poste de 375 $, pour un total de 4 500 $ par année.

Une liste d'admissibilité pourrait être créée pour pourvoir de futurs postes vacants.

Si vous souhaitez postuler, envoyez votre CV et une lettre d'accompagnement à l'adresse nunavutnurses@gov.nu.ca. Veuillez indiquer le NUMÉRO DE RÉFÉRENCE du poste en objet.

- Le gouvernement du Nunavut souscrit au principe de la représentativité de l'effectif, afin de mieux comprendre et satisfaire les besoins des Nunavummiutes et Nunavummiuts. La priorité est accordée aux bénéficiaires de l'Accord sur les revendications territoriales du Nunavut.
- Les candidates et candidats qui désirent profiter de la Politique de priorité d'embauchage doivent clairement indiquer qu'ils y sont admissibles.
- Pour certains postes, l'embauche est permise sous réserve qu'en l'existence d'un casier judiciaire, celui-ci soit jugé acceptable. Le fait de posséder un casier judiciaire n'élimine pas d'emblée l'étude de la candidature.
- Il est possible d'obtenir les descriptions de poste par télécopieur, par courriel ou sur le site web.
- Nous communiquerons uniquement avec les candidates et candidats retenus pour une entrevue.

COORDONNÉES : Ministère de la Santé
Gouvernement du Nunavut
C. P. 1000, succ. 1000, Iqaluit (Nunavut) X0A 0H0

Téléphone : 867 975-8600, poste 5012
Sans frais : 1 800 663-5738
Courriel : nunavutnurses@gov.nu.ca